

# 1<sup>er</sup> GRAND PRIX DE SCULPTURE DE LA VILLE D'ISTRES



**INSCRIVEZ-VOUS !**

INSCRIPTIONS  
DU 1<sup>er</sup> MARS  
AU 20 AVRIL  
2023

**BULLETIN ET RÈGLEMENT  
SUR ISTRES.FR**

OU À [RESERVATION.MEDIATION@ISTRES.FR](mailto:RESERVATION.MEDIATION@ISTRES.FR)

**SUJET LIBRE**

**PRIX JURY : 1 000€ / PRIX PUBLIC : 500€**



# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

## 1<sup>er</sup> GRAND PRIX DE SCULPTURE DE LA VILLE D'ISTRES AU CHÂTEAU DES BAUMES

Infos : reservation.mediation@istres.fr ☎ 04 13 29 50 83

Sujet : libre (socles mis à disposition)

N° de socle .....  
(N° attribué par l'agent d'accueil)

NOM / PSEUDO : .....

TÉLÉPHONE : .....

COURRIEL : .....

ADRESSE POSTALE : .....

### SIGNEZ LE FORMULAIRE APRÈS AVOIR LU LE RÈGLEMENT

- J'ai pris connaissance et j'accepte le règlement ainsi que des modalités du concours.
- Je serai présent le **dimanche 7 mai à 11h30** pour la remise du Grand prix.
- Je ne serai pas présent le **dimanche 7 mai à 11h30** pour la remise du Grand prix.

- Je charge la personne suivante de me représenter : .....

Téléphone : .....

- Je ne serai pas présent à la remise du Grand prix et ne serai pas représenté. J'accepte que mon prix soit réattribué à l'artiste arrivé en deuxième position.

Je souhaite la restitution de ma sculpture : **OUI / NON**

**Mardi 9 mai** de 9h à 17h30. Ma sculpture me sera remise par l'agent d'accueil en même temps que la restitution de mon chèque de caution. Il n'y aura pas de restitution des œuvres le jour de la remise des prix.

NOM : .....

DATE : ..... SIGNATURE OBLIGATOIRE :

### PIÈCES À REMETTRE POUR VALIDER VOTRE INSCRIPTION

- La fiche d'inscription avec le règlement signé (conserver une copie).
- Un chèque de caution de 50 euros (ordre : Régie de recettes D.E, restitué après le concours).
- Photocopie d'une pièce d'identité.
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, si l'adresse sur la pièce d'identité est différente de celle de votre domicile actuel.
- la fiche identitaire de l'œuvre (numéro attribué et apposé sur cette dernière par le service au retour du dossier).

### Partie à remplir par l'organisateur

Remise du dossier complet et inscription enregistrée le : ..... par .....

# RÈGLEMENT À CONSERVER

## THÈME LIBRE (sous conditions : voir règlement)

La ville d'Istres invite les artistes amateurs, émergents, confirmés et professionnels, de toutes régions, à participer au "1<sup>er</sup> GRAND PRIX DE SCULPTURE DE LA VILLE D'ISTRES" (20 places disponibles, par ordre d'enregistrement du dossier).

### LES DATES À RETENIR :

#### FORMULAIRE ET RÈGLEMENT À TÉLÉCHARGER :

- à partir du 1<sup>er</sup> mars 2023, uniquement à télécharger sur le site de ville (rubrique culture/arts visuels) ou sur demande par courriel à [reservation.mediation@istres.fr](mailto:reservation.mediation@istres.fr)

#### RETOUR DU FORMULAIRE ET DU RÈGLEMENT SIGNÉS : DU 1<sup>er</sup> MARS AU 20 AVRIL

#### avec les pièces demandées (photocopie d'une pièce d'identité + justificatif de domicile+chèque de caution)

- par courrier à : service des arts visuels/ pôle municipal des arts visuels/ direction des événements / Grand prix de sculpture, le Palio, bd Guizonnier, 13800 Istres.
  - Sur place aux horaires du service
  - Inscription validée par ordre d'enregistrement du dossier complet
- (20 places disponibles par ordre chronologique de retour de dossier complet)

Attention pas de retour des documents par mail

#### LIVRAISON DES SCULPTURES

- mardi 2 mai de 9h à 17h30 en continu auprès du service.
- Un chèque de caution de 50 euros (à l'ordre de la Régie de recettes, D.E) vous sera demandé au moment du dépôt de votre œuvre.

#### VOTE DU PRIX DU PUBLIC

Du 3 au 5 mai de 9h à 17h, samedi 6 mai de 10h à 18h.

#### REMISE DES PRIX

dimanche 7 mai à 11h30, parvis du château des Baumes.

## LES PRIX 2023

### 1<sup>er</sup> PRIX DU JURY : 1 000 € - PRIX PUBLIC : 500 €

Le 1<sup>er</sup> prix du jury s'accompagne l'année suivante d'une exposition à la chapelle Saint-Sulpice, avec le prix du jury du concours de peinture. Le 1<sup>er</sup> prix du public gagne son invitation d'honneur au rendez-vous Amat'arts ainsi que la gratuité de tous les ateliers de l'année à venir.

#### L'ŒUVRE EN QUESTION

- La sculpture est libre d'expression sans sujet imposé, néanmoins aucun caractère obscène, antisémite ou violent ne sera admis, cependant vous ne pouvez exposer une œuvre qui a déjà concouru ailleurs ou qui a déjà remporté un prix, vous pouvez également en créer une spécialement pour le concours. Attention ! La pièce est unique et ne peut être composée de plusieurs éléments non assemblés au préalable.
- La sculpture sera obligatoirement accompagnée par un titre et un texte libre de 5 lignes maximum, sous forme d'une fiche identitaire accompagnant le formulaire et le règlement (tout autre document sera refusé).
- La sculpture sera présentée sur un socle fourni par le service des arts visuels en bois clair au format suivant : H 90 x L 40 x P 40 cm, aucun socle au sol ne sera accepté, vous pouvez néanmoins surélever

l'œuvre si votre socle de base fait partie intégrante de l'œuvre (vérifier sa dimension).

- Le volume de la sculpture doit présenter les dimensions suivantes : Hauteur entre 45 et 65 cm (en deçà et au-delà, l'œuvre sera refusée), largeur maximale : 35 cm et profondeur maximale : 35 cm. Base d'un socle rajouté par l'artiste et faisant partie de l'œuvre (posé sur le socle en bois) 25 cm maximal. Poids maximal de la sculpture (y compris le socle rajouté par l'artiste) : 10 kilos.

- Les matériaux acceptés : bois, pierre, résine, céramique, raku, bronze, acier, plexiglas, matériaux recyclés, composites.

- Les matériaux non autorisés : le verre, le siporex (matériau composite trop fragile), les matériaux et bords tranchants devront être protégés afin de ne blesser personne sur toute la durée de la manifestation ou ne seront pas autorisés.

7. Les inclusions sont acceptées (mosaïque, tissus, morceaux de verre, pampilles etc.), dans la mesure ou ces dernières sont renforcées et qu'elles ne sont pas tranchantes.

8. L'emballage est libre mais obligatoire. Vous fixerez sur ce dernier le numéro du socle attribué qui vous aura été remis lors de votre inscription, et non votre nom.

9. Attention, l'attribution du numéro de socle ne donne pas le choix de l'emplacement des sculptures, qui sera réparti selon un ordre chronologique en salle du bas (salle jaune) ou en salle du haut (salle bleue). Une signalétique indiquera depuis l'extérieur la manifestation et à l'intérieur l'accès aux deux salles. En signant le règlement, vous acceptez la mise en place selon ces critères.

10. Aucune vente sur place ne sera acceptée.

11. Dans le cas où vous remporteriez le concours (prix jury ou public), l'œuvre devient la propriété de la commune et ne vous sera pas restituée. Elle pourra être exposée ultérieurement et libre de droit et sera présentée sur un catalogue web. Dans le cas où vous ne remporteriez pas le concours (prix jury ou public), vous devrez impérativement récupérer votre œuvre le mardi 9 mai (voir horaires indiqués) ou la faire récupérer par tout autre personne ayant une procuration. En aucun cas, vous ne pourrez retirer l'œuvre pendant toute la durée de la manifestation (fin dimanche 7 mai à 17h).

À propos du sujet :

Le sujet est libre. La fiche identitaire complétant l'œuvre est à remplir et à déposer en même temps que le règlement et le formulaire. Dans le cas contraire votre dossier sera jugé incomplet et caduque (voir plus bas les critères de sélection).

Votre participation reste anonyme jusqu'à la remise des prix aussi vous ne devez apposer aucune signature ou marque de reconnaissance sur la sculpture (et/ou sa base) sous peine de disqualification. Vous pourrez éventuellement rajouter votre signature ou une carte de visite à la fin de la remise des prix.

Couverture médiatique :

La manifestation est couverte par la direction de la communication par une campagne publicitaire et suivie par la presse locale.

L'apéritif inaugural est pris en charge par la ville. À votre arrivée lors de la remise des prix, un badge ainsi qu'un « goodies » vous seront remis gracieusement.

## Assurances

Attention, la ville n'assure pas l'œuvre exposée pour le concours et se décharge de toute responsabilité en cas de casse ou de dégradation, depuis son installation et son enlèvement, qui se fera obligatoirement pas le concourant ou par la personne qui le représente. Il tient à ce dernier de contacter son assureur.

## Conditions de participation

1. Adulte (18 ans et +) résidant à Istres, en \*France ou en \*Europe (\*si en cas d'empêchement géographique, vous êtes représenté).

2. Inscription par ordre d'enregistrement du dossier complet, 20 places disponibles.

3. Ouvert aux artistes amateurs, émergents, confirmés ou professionnels (inscription URSSAF non obligatoire).

4. ATTENTION, les lauréats ayant obtenu les deux prix suite à deux participations ou plus, (prix jury et public) ne peuvent plus concourir. Les lauréats d'un seul prix ne peuvent plus concourir pendant une durée de trois ans.

5. Vous devez être obligatoirement présent pour la remise des prix. En cas d'absence, vous devez être représenté (à noter dans le formulaire) sous peine que votre prix soit réattribué, ou vous devez contacter impérativement la responsable en cas d'empêchement majeur et non prévu

le jour-même de la remise des prix au plus tard et avant 11h.

6. Remplir le formulaire d'inscription et la fiche identitaire de l'œuvre en question, signer le règlement et fournir les documents demandés avec le chèque de caution.

7. Respecter la date de livraison de l'œuvre et de son enlèvement ou vous faire représenter (en aucun cas l'œuvre devra être accompagnée d'un guide d'installation).

8. Il est strictement interdit de diffuser l'image de votre sculpture ou de la filmer sur place, sur les réseaux sociaux ou autres avant le jour de la remise des prix sous peine de disqualification immédiate.

## Le prix du jury

Critères de sélection : le jury est formé de professionnels extérieurs à l'organisation de l'événement et qui ne peuvent pas présenter d'œuvres. Les critères porteront sur les points suivants :

- Cohérence de l'œuvre par rapport au titre et au texte court de présentation qui accompagne la création (5 points).

- Maîtrise des techniques et maîtrise de l'esthétique de la sculpture dans les rapports de volume (5 points).

- Originalité et singularité de l'œuvre (5 points).

Vote du jury pour un total de 15 points maximum.

Le prix attribué : un prix d'une valeur de 1 000 € et votre participation (gratuite) à la programmation artistique de l'année suivante dans le cadre des expositions de la chapelle Saint-Sulpice, en présentant un projet avec pour une partie de nouvelles pièces, avec le lauréat du prix du jury du grand prix de peinture de la ville d'Istres (de la même année) au mois de septembre, en ouverture de l'événement sportif.

## Le vote du prix du public

Du 3 au 6 mai (2 votes anonymes par personne) dans la salle jaune (rez-de-chaussée) et salle bleue (étage). Les bulletins seront disponibles à l'entrée du bâtiment.

Horaires d'ouverture aux votes :

- Du 3 au 5 mai de 9h à 17h

- Samedi 6 mai de 10h à 18h

Remise des prix dimanche 7 mai à 11h30, parvis Château des Baumes.

Les critères de sélection / sujet libre : la fiche identitaire avec le numéro de la sculpture (sans signature) sont apposés avec le socle afin que le public fasse son choix, mais il peut également fonctionner au coup de cœur.

Le prix attribué : un prix d'une valeur de 500 € et :

- Votre participation (gratuite) à la programmation artistique de l'année suivante de la Chapelle Saint-Sulpice avec l'exposition Ama'arts (sous réserve d'un projet et d'un nombre de sculptures proportionnel à l'espace attribué).

- La gratuité à tous les ateliers art, culture et patrimoine (pratiques d'ateliers, art et patrimoine, coaching... dans diverses expressions) de l'année suivante.

Attention la ville ne peut être tenue pour responsable des choix du jury et du public. Aucune réclamation ne sera admise. Merci de votre compréhension. La première édition étant toujours expérimentale, le service des arts visuels vous remercie de votre courtoisie artistique.

## RAPPEL DES PIÈCES À FOURNIR

- Fiche d'inscription.

- Photocopie d'une pièce d'identité et justificatif de domicile.

- Chèque de caution de 50 € (ordre : Régie de recettes-DE) restitué à la fin du concours.

- Règlement signé.

- Fiche identitaire de l'œuvre.

# 1<sup>er</sup> GRAND PRIX DE SCULPTURE DE LA VILLE D'ISTRES

## FICHE IDENTITAIRE DE L'ŒUVRE EXPOSÉE

(N° attribué par l'agent d'accueil) /

n° socle

**TITRE DE L'ŒUVRE :** .....

Texte court de présentation

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### FICHE TECHNIQUE

Hauteur : ..... x largeur: ..... x profondeur : ..... poids : .....  
(base d'un socle intégrant l'œuvre comprise)

Avec une base de socle intégrée à l'œuvre:            oui / non

Matériaux utilisés : .....

Attention, votre participation est anonyme. Le texte ne doit pas permettre d'identifier le nom de son auteur(e), les votes s'effectueront avec un numéro attribué.

### À PROPOS DU VOTE POUR LE PRIX DU PUBLIC :

Attention faites le bon choix ! Il n y a pas de sujet imposé\*.

Les votes s'effectueront avec la lecture de la fiche signalétique sur le rapport entre l'œuvre présentée, son titre, son texte et sa matérialité.

\* sous conditions, voir règlement sur istres.fr

Infos : service des arts visuels - Téléphone 04 13 29 50 83

Date d'enregistrement : ..... / ..... / 2023